

S^{te} Marguerite de Pornichet, le 12 juillet 2015

Chers amis de PROSIMAR.

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

Vendredi 7 août 2015 à 10 heures Salle du Moulin d'Argent Avenue de la Virée Loya - PORNICHET

Ordre du jour :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- 1) Accueil des adhérents et des personnalités invitées
- 2) Conférence invitée
- 3) Opération PROSIMAR contre chenilles processionnaires
- 4) Les secteurs de Ste Marguerite : observations
- 5) Rapport moral 2014. Activités 2015
- 6) Rapport financier:
- 7) Vote des rapports moral et financier. Résolutions.
- 8) Election de membres au Conseil d'Administration
- 9) Questions diverses Echanges avec l'assistance

A la suite de cette Assemblée Générale, rencontre autour du pot de l'amitié...

Cette année, nous comptons encore sur votre présence très nombreuse, et, si malgré tout, vous ne pouviez assister à cette Assemblée Générale, veuillez nous retourner le pouvoir ci-joint.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré

Président : Alain Doré Correspondance : *tél* : 06 80 20 38 40 *courriel* : info@prosimar.org PROSIMAR, Espace Camille Flammarion, 5 avenue de la République

44380 PORNICHET

internet: www.prosimar.org



A retourner à PROSIMAR:

Espace Camille Flammarion 5, Avenue de la république 44380 PORNICHET Avant le mercredi 5 août 2015

Article 5 des statuts : **ADMINISTRATION**

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

	NOM		Prénom
	Année de naissance : 19	F	Profession
	Adresse à PORNICHET		
			Tél
	Adresse HORS SAISON		
			Tél
	adresse courriel (e-mail)		@
précise être plus 1	s particulièrement intéressé à	à contribuer dan	
	Γ	Date	

SIGNATURE.....



Assemblée Générale de PROSIMAR

Vendredi 7 août 2015 à 10 heures Salle du Moulin d'Argent Avenue de la Virée Loya - PORNICHET

POUVOIR

Je soussigné		donne pouvoir de me	e représenter lors de
l'Assemblée Gén	érale Ordinaire de PROSI	MAR du 7 août 2015	
à M			[1] [2]
Fait à :	le	2015.	
mention manusc	rite « Bon pour pouvoir » e	t signature :	
[1] à remettre au be	énéficiaire du pouvoir,		
[2] Pouvoir en blan	nc à adresser avant le 5 août	t 2015 à :	
PROSIMAR Espace	e Camille Flammarion, 5 ave	nue de la République, 44380 PO	RNICHET



Assemblée Générale de PROSIMAR

Vendredi 8 août 2014 à 10 heures

Espace Camille Flammarion

5, avenue de la République – 44380 Pornichet

POUVOIR

Je soussigné	•••••	donne pouvoir de r	ne représenter lors de
l'Assemblée Géné	erale Ordinaire de PROSI	MAR du 7 août 2015	
à M			[1] [2]
Fait à :	le	2015.	
mention manuscr	ite « Bon pour pouvoir » e	t signature :	
[1] à remettre au bé	néficiaire du pouvoir,		
[2] Pouvoir en bland	c à adresser avant le 5 août	t 2015 à :	
PROSIMAR , Espac	e Camille Flammarion, 5 av	enue de la République, 44380	PORNICHET